

Container Label

Herbicide

IGNITE^{MD} SN

GROUPE	10	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA
ET COLOMBIE-BRITANNIQUE**

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

RINÇER



TROIS FOIS

AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX

ATTENTION – IRRITE LA PEAU

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28532
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate-ammonium 150 g/L

CONTENU NET : [10 L – 400 L]

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES
BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU
1 (800) 454-2673**

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MODE
D'EMPLOI CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

Herbicide IGNITE SN n'est pas homologué pour l'application sur les cultures tolérantes au glufosinate-ammonium (p. ex., Liberty Link^{MD})

IGNITE est une marque déposée de BASF SE et LibertyLink est une marque déposée de BASF Agricultural Solutions Seed US LLC, tous utilisés sous licence par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ce produit peut causer une irritation aux yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.** **NE PAS** réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. **Vêtements et équipement protecteurs :** Mettre des vêtements protecteurs, y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, un système de protection des yeux (lunettes de protection ou écran facial), des gants résistants aux produits chimiques et un masque respiratoire pendant le mélange, le chargement et la pulvérisation du produit et pendant les réparations et le nettoyage de l'équipement. Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre. **NE PAS** manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistants aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. **TOUJOURS** mettre des gants pendant les opérations de mélange/chargement et pour réparer ou ajuster le pulvérisateur et les buses. **NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.** Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, procéder le plus rapidement possible à une intubation trachéale et un lavage gastrique, suivi d'une administration de charbon activé et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Éviter que la pulvérisation ne dérive sur les autres plantes. ATTENTION: Ne pas mélanger Herbicide IGNITE SN avec des pesticides, des engrais ou d'autres additifs chimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette. UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer en dessous du point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser. Ranger le contenant hermétiquement fermé loin des aliments pour animaux, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

Herbicide IGNITE^{MD} SN

GROUPE	10	HERBICIDE
--------	-----------	-----------

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA
ET COLOMBIE-BRITANNIQUE**

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

RINÇER



TROIS FOIS

**AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX
ATTENTION – IRRITE LA PEAU**

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28532
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate-ammonium 150 g/L

CONTENU NET : [10 L – 400 L]

**EN CAS D'URGENCE DÛE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU
1 (800) 454-2673**

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MODE
D'EMPLOI CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

IGNITE est une marque déposée de BASF SE et LibertyLink est une marque déposée de BASF Agricultural Solutions Seed US LLC, tous utilisés sous licence par BASF Canada Inc.

Herbicide IGNITE SN

Table des matières :

Section numéro :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le produit	1
------------	---

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Précautions, vêtements et équipement protecteurs	2
Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
Mises en garde environnementales	4
Entreposage	5
Élimination	6

MODE D'EMPLOI

Cultures, mauvaises herbes, doses, et périodes d'application	7
• Emploi comme desséchant	7.1
• Suppression des repousses dans les framboisiers	7.2
• Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles	7.3
• Suppression des mauvaises herbes dans les cultures homologuées pour usage limité	7.4
• Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ	7.5
• Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes	7.6
Directives d'application et mises en garde	8
• Emploi comme desséchant	8.1
• Suppression des repousses dans les framboisiers	8.2
• Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles	8.3
• Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ	8.4
• Zones tampons de pulvérisation	8.5
Mélanges en réservoir	9
Recommandations sur la gestion de la résistance	10
Directives de mélange	11
Nettoyage du pulvérisateur	12
Alimentation du bétail et délais d'attente	13
Avis	14

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique.

- L'herbicide IGNITE SN est un herbicide non sélectif.
- L'herbicide IGNITE SN peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) dans les haricots secs.
- L'herbicide IGNITE SN dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.
- L'herbicide IGNITE SN peut également être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les bleuets nains, les fraises et sous les arbres fruitiers, les vignes et les noix.
- L'herbicide IGNITE SN peut également être utilisé pour la suppression des repousses dans les framboisiers établis.
- Lorsqu'il est appliqué en prélevée sur la culture, mais en postlevée sur les mauvaises herbes, L'herbicide IGNITE SN peut également être appliqué sur des sols rassis pour les légumes ou à la percée du sol pour les pommes de terre.
- L'herbicide IGNITE SN se décompose rapidement dans le sol. Suite à son application, aucune restriction quant au choix de la culture ou de la rotation n'est imposée.
- L'herbicide IGNITE SN n'est pas homologué pour l'application sur les cultures tolérantes au glufosinate-ammonium (p. ex., LibertyLink^{MD}).

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ce produit peut causer une irritation aux yeux.
- Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Vêtements et équipement protecteurs :

- Mettre des vêtements protecteurs, y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, un système de protection des yeux (lunettes de protection ou écran facial), un masque respiratoire et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et la pulvérisation du produit et pendant les réparations et le nettoyage de l'équipement.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.

- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistants aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pendant les opérations de mélange/chargement et pour réparer ou ajuster le pulvérisateur et les buses. NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

- **En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, procéder le plus rapidement possible à une intubation trachéale et un lavage gastrique, suivi d'une administration de charbon activé et de sulfate de sodium.

Section 4 : Mises en garde environnementales

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau et les plans d'eau ouverts par application directe, dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.
- Éviter que la pulvérisation ne dérive sur les plantes sensibles et sur les zones non ciblées.
- UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

Section 5 : Entreposage

- Ne pas entreposer en dessous du point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Ranger le contenant hermétiquement fermé loin des aliments pour animaux, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

Section 6 : Élimination

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois le traitement terminé, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des fossés d'irrigation.

MODE D'EMPLOI

Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, doses, périodes d'application

- La rapidité d'action d'herbicide IGNITE SN est influencée par des facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être moindre si le temps est frais (moins de 10°C) et que l'humidité du sol ou de l'air est faible.

7.1 Emploi comme desséchant

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
HARICOTS SECS COMMUNS (ne pas appliquer sur les haricots secs cultivés pour la semence)	Appliquer lorsqu'environ 50 à 75 % des cosques de haricots sont passées naturellement de vert à jaune ou brun. Une fois prête, la culture peut être récoltée à la moissonneuse-batteuse, au moins 9 jours après le traitement. Lorsque l'herbicide IGNITE SN est appliqué sur les haricots secs communs au stade approprié, il dessèche uniformément la culture et les mauvaises herbes, facilitant la récolte et empêchant les taches sur les haricots. Toute croissance secondaire sera interrompue et les niveaux d'humidité de la semence seront réduits, permettant une récolte plus hâtive.	2,5 à 3 L/ha ¹
<p>¹ Appliquer la dose la plus élevée lorsque le couvert végétal est dense ou que les mauvaises herbes sont nombreuses lors de l'application.</p> <p>Note : L'herbicide IGNITE SN dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).</p> <p>Note : Pour des directives d'application, consulter la section 8.1.</p>		

7.2 Suppression des repousses dans les framboisiers

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
FRAMBOISIERS (framboisiers établis seulement)	L'herbicide IGNITE SN est recommandé pour la suppression des repousses dans les framboisiers établis. Appliquer lorsque les pousses ont environ 10 à 20 cm de haut. NE PAS appliquer sur les plants immatures ou faibles.	APPLICATION À LA VOLÉE - 6,67 L/ha APPLICATION PAR BANDE Ajuster la dose d'application par hectare à la volée proportionnellement à la largeur de la bande pulvérisée. Utiliser la formule suivante pour calculer la dose d'application par bande par hectare :
	FORMULE POUR CALCULER LA DOSE D'APPLICATION PAR BANDE PAR HECTARE : Dose d'application par bande par hectare = (largeur de la bande ÷ largeur du rang) x dose d'application à la volée Exemple : 3,05 mètres d'espacement entre les rangs et 0,61 mètre de largeur de bande (0,61 m ÷ 3,05 m) x 6,67 L/ha = 1,33 L/ha pour la dose d'application par bande	
MISE EN GARDE : Éviter le contact de produit pulvérisé avec les cannes, plants et végétation qu'on souhaite conserver.		
Note : Pour les directives d'application, consulter la section 8.2.		

7.3 Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
<ul style="list-style-type: none"> • POMMES • ABRICOTS • BLEUETS EN CORYMBE • CERISES (douces et sûres) • RAISINS • NECTARINES • POIRES • PRUNES • PÊCHES • LES MEMBRES DU GROUPE DE CULTURES 14-11: NOIX, Y COMPRIS LES NOIX: <ul style="list-style-type: none"> - AMANDE, - FAÎNE, - NOIX DE NOYER CENDRÉ, - CHÂTAIGNE, - AVELINE, - NOIX DE CARYER, - PACANE, - NOIX DE NOYER, 	<p>L'herbicide IGNITE SN est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles établis.</p> <p>L'herbicide IGNITE SN peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos.</p> <p>Pour la suppression de mauvaises herbes précises avec l'herbicide IGNITE SN, consulter la section 7.6.</p> <p>Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.</p> <p>Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation d'herbicide IGNITE SN avec l'écorce verte, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux arbres, aux vignes ou aux cannes. Seuls les troncs avec calleuses et une écorce brune mature devraient être pulvérisés à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au</p>	<p>PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR Appliquer l'herbicide IGNITE SN à raison de 2,7 à 5 L/ha pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p> <p>PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS Mélanger l'herbicide IGNITE SN à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 litres de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises</p>

<p>- CHÂTAIGNE DE CHINQUAPIN, - NOIX DE CHÊNE À GROS FRUITS, - NOIX DE GINGKO, - NOYER DU JAPON, - MARRONNIER DU JAPON, - PIGNON DE PIN</p>	<p>moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré. Le contact d'herbicide IGNITE SN avec une partie autre que l'écorce mature des arbres, des vignes ou des cannes peut entraîner des dommages graves.</p> <p>Pour supprimer des mauvaises herbes présentes lors de l'application et pour suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, l'herbicide IGNITE SN peut être mélangé en réservoir avec PRINCEP^{MD} NINE-T^{MD} Herbicide ou Simadex^{MD} Simazine Fluide. (Voir la section 9 pour les directives de mélange en réservoir.)</p>	<p>herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p>
---	--	--

Note : Pour les directives d'application, consulter la section 8.3.

7.4 Suppression des mauvaises herbes dans les cultures homologuées pour usage limité

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
<p>Bleuets nains (Application en période de dormance)</p>	<p>L'herbicide IGNITE SN est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les bleuets nains en période de dormance dans l'année sans fruits.</p> <p>Pour la suppression de mauvaises herbes précises avec d'herbicide IGNITE SN, consulter la section 7.6.</p> <p>L'herbicide IGNITE SN peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos.</p> <p>L'application à la volée doit être faite aux plants de bleuets nains en période de dormance. Le champ de bleuets doit entrer dans la phase de la taille (l'année de croissance végétative) dans la saison qui suit l'application. L'application à la volée peut être faite après la chute des feuilles de bleuets, tard à l'automne de l'année de récolte (l'année de production) mais avant l'apparition des nouvelles pousses de bleuets en printemps après la taille.</p> <p>Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation d'herbicide IGNITE SN avec l'écorce vert, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux plants. Seuls les pousses avec une écorce brune mature devraient être</p>	<p>PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR</p> <p>Appliquer d'herbicide IGNITE SN à raison de 2,7 à 5 L/ha pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges et pour réprimer les mauvaises herbes vivaces.</p> <p>Appliquer d'herbicide IGNITE SN dans un volume minimum de 110 litres d'eau à l'hectare. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.</p> <p>PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS</p> <p>Mélanger d'herbicide IGNITE SN à raison de 27 à 50 mL de</p>

	<p>pulvérisés ou les plants de bleuets devraient être taillés avant l'application. Le contact d'herbicide IGNITE SN avec une partie autre que l'écorce mature des plantes peut entraîner des dommages graves.</p> <p>L'herbicide IGNITE SN peut être mélangé en réservoir avec Herbicide Sinbar WDG ou Herbicide Velpar DF CU granules dispersables dans l'eau pour supprimer des mauvaises herbes énumérées sur les étiquettes respectives, y compris la suppression ou la suppression améliorée de l'épervière, la petite oseille et beaucoup de graminées annuelles et vivaces. Ne pas faire plus d'une application par année lorsqu'on utilise un mélange en réservoir avec Herbicide Sinbar WDG ou Herbicide Velpar DF CU granules dispersables dans l'eau. (Voir la section 9 pour les directives de mélange en réservoir.)</p>	<p>produit par 10 litres de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer en pulvérisation dirigée si les nouvelles pousses ont levées.</p> <p>Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles. Ne pas faire plus de 2 applications d'herbicide IGNITE SN Herbicide par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.</p>
<p>Fraises (à jours neutres et d'été)</p>	<p>L'application peut être effectuée sur les fraises soit à l'automne, printemps ou en saison. Consultez la Section 7.6 pour les mauvaises herbes et le mode d'emploi général pour un contrôle optimal</p>	<p>L'herbicide IGNITE SN peut être appliqué comme traitement en bande au centre du rang seulement en utilisant un pulvérisateur avec écran protecteur.</p> <p>Les doses énumérées dans la Section 7.6 sont destinées à une application de pleine surface. Ajuster les doses d'application de pleine surface à l'hectare en fonction de la largeur de la bande traitée. Employer la formule dans la Section 7.2 pour calculer la dose à l'hectare en bande.</p> <p>Éviter le contact de la bouillie, dérive ou brouillard de l'herbicide IGNITE SN, avec les plants de fraise puisque des dommages importants à la culture pourraient survenir.</p> <p>Des traitements successifs peuvent être nécessaires pour éliminer la nouvelle cohorte de mauvaises herbes annuelles en germination. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6.7 L/ha de produit total dans une saison.</p> <p>L'herbicide IGNITE SN peut être appliqué avec un équipement de pulvérisation terrestre (rampe), ou pulvérisateurs de type manuel à pompe et à dos.</p>

		<p>Lorsque l'application se fait avec un pulvérisateur actionné par tracteur, appliquer l'herbicide IGNITE SN dans un volume minimal de 150 L d'eau par hectare. Pour un traitement utilisant un pulvérisateur de type manuel à pompe ou à dos, appliquer l'herbicide IGNITE SN dans un volume d'eau de 10 litres par 100 m² afin de procurer un recouvrement uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Assurez-vous que la pression de pulvérisation est maintenue lors de l'application.</p> <p>Ne pas récolter la culture traitée 1 jour après l'application de l'herbicide IGNITE SN.</p> <p>IMPORTANT : Les producteurs/exportateurs sont responsables de consulter une source fiable de données afin de s'assurer que la limite maximale de résidus est respectée avant l'exportation.</p>
<p>Note : Pour les directives d'application, consulter la section 8.3.</p>		

7.5 Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ

L'herbicide IGNITE SN supprime les mauvaises herbes qui entrent en contact avec la solution de pulvérisation et n'a aucun effet sur la culture tant qu'elle n'a pas levé.

Le lit de semence doit être préparé assez longtemps avant le semis de la culture, afin de permettre aux mauvaises herbes de lever. La culture doit être semée en dérangeant le sol le moins possible (rassis). L'application de l'herbicide IGNITE SN peut se produire à tout moment après le travail initial du lit de semence jusqu'à la levée de la culture.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
ASPERGES (sol rassis, semis direct)	L'herbicide IGNITE SN peut être appliqué avant la levée des asperges selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	Appliquer l'herbicide IGNITE SN à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application.
ASPERGES (lits établis après la récolte)	L'herbicide IGNITE SN peut être appliqué après la récolte des tiges.	Appliquer l'herbicide IGNITE SN à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application.
CAROTTES, LAITUE, OIGNONS (sol rassis)	L'herbicide IGNITE SN peut être appliqué selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	Appliquer l'herbicide IGNITE SN à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application.
POMMES DE TERRE (percée du sol)	Appliquer l'herbicide IGNITE SN au plus tard à la percée du sol afin de supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Pour une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles, l'herbicide IGNITE SN peut être mélangé en réservoir avec Herbicide Lexone DF Granules Dispersables. Voir la section 9 pour les directives de mélange en réservoir.	Appliquer l'herbicide IGNITE SN à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application.
Note : Pour les directives d'application, consulter la section 8.4.		

7.6 Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes

2,7 à 4 L/ha :

- Stellaire moyenne, sétaire verte, chénopode blanc, tabouret des champs, moutarde des champs, amarante à racine rouge (utiliser 4 L/ha).

4 à 5 L/ha :

- Pissenlit, chénopode glauque, renouée liseron

Échelle de doses :

- Utiliser la dose élevée lorsque :
 1. la croissance de la culture ou de la mauvaise herbe est dense;
 2. les mauvaises herbes sont grosses et/ou mures;
 3. le temps est frais et sec.

Période d'application :

- Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.

- Appliquer avant que les mauvaises herbes n'atteignent une hauteur de 30 cm.
- L'herbicide IGNITE SN supprime les mauvaises herbes à tous les stades foliaires, bien que l'uniformité de l'épandage soit plus difficile lorsque les mauvaises herbes sont grosses ou matures.
- La suppression des mauvaises herbes est optimale lorsque les conditions climatiques sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol, taux d'humidité élevé de l'air).

Section 8 : Directives d'application et mises en garde

Directives d'application :

- L'herbicide IGNITE SN agit essentiellement comme herbicide de contact. Il est donc essentiel de pulvériser uniformément le tissu végétal à dessécher ou à supprimer. Des volumes de pulvérisation plus élevés permettent d'obtenir un meilleur épandage.
- L'herbicide IGNITE SN doit être appliqué avec de l'équipement de pulvérisation entretenu et calibré de façon appropriée, capable de fournir les doses et les volumes recommandés.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour contrôler des organismes nuisibles aquatiques.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Mises en garde concernant l'application :

- Pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Éviter le contact avec les plantes désirables, par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi de graves dommages peuvent survenir.
- Éviter de pulvériser lorsque le vent risque de faire dériver le produit vers des plantes non visées.
- Pour éviter la dérive, garder la buse de pulvérisation le plus bas possible et pulvériser par temps calme.
- Ne pas appliquer avec des pulvérisateurs à rampe lorsque les vents dépassent 16 km/h.
- Ne pas appliquer avec des pulvérisateurs à paravent lorsque les vents dépassent 25 km/h.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à air comprimé.
- L'efficacité du produit peut être réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant l'application.

8.1 Directives d'application pour l'emploi comme desséchant :

Appliquer l'herbicide IGNITE SN dans au moins 110 L/ha d'eau, à une pression de 275 kPa et à une vitesse au sol de 6 à 8 km/h. Si des clapets de non-retour sont utilisés, appliquer à 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour obtenir un épandage optimal et une très bonne pénétration du couvert végétal.

Lorsque le couvert est dense ou que l'infestation de mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisation des volumes de pulvérisation plus élevés. Dans ces conditions, appliquer 170 à 220 L/ha d'eau.

8.2 Directives d'application pour la suppression des repousses dans les framboisiers :

Appliquer l'herbicide IGNITE SN dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pressions de pulvérisation et de buses qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

8.3 Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles:

Pulvérisateurs à moteur ou actionnés par tracteur :

Appliquer l'herbicide IGNITE SN dans 330 à 1100 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Pulvérisateurs à pression et pulvérisateurs à dos :

Appliquer l'herbicide IGNITE SN dans un volume d'eau de 10 litres aux 100 M² afin d'obtenir un épandage uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. S'assurer que les pressions de pulvérisation soient respectées pendant l'application.

8.4 Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ :

Appliquer l'herbicide IGNITE SN dans au moins 110 à 330 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

8.5 Zones tampons de pulvérisation :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon: pulvérisateur manuel ou dorsal, et, traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (m) requises pour la protection des :		
		Habitats dulcicoles d'une profondeur:		Habitat terrestre
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pommes, abricots, asperges, haricots, carottes, cerises (douces et sûres), raisins, bleuets (en corymbe et nains), fraises, laitue, nectarines, oignons, pêches, poires, prunes, pommes de terre, framboisiers, les membres du groupe de cultures 14-11: noix, y compris les noix: amande, faîne, noix de noyer cendré, châtaigne, aveline, noix de caryer, pacane, noix de noyer, châtaigne de chinquapin, noix de chêne à gros fruits, noix de gingko, noyer du Japon, marronnier du Japon, pignon de pin	1	0	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Section 9 : Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus

restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

- Ne pas mélanger l'herbicide IGNITE SN avec des engrais ou d'autres additifs chimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette.

POMMES ET POIRES (arbres porteurs et non porteurs établis depuis un an ou plus)

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Application Dose	Directives
Princep Nine-T Herbicide	2 à 5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T Herbicide et de Simadex Simazine Fluide pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex Simazine Fluide	4,5 à 9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Application Dose	Directives
Princep Nine-T Herbicide	25 à 50 g/10 L	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T Herbicide et de Simadex Simazine Fluide pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex Simazine Fluide	45 à 90 mL/10 L	

RAISINS (Établis Depuis Trois Ans Ou Plus) – Est Du Canada Seulement

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Application Dose	Directives
Princep Nine-T Herbicide	4 à 5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T Herbicide et de Simadex Simazine Fluide pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex Simazine Fluide	7,2 à 9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Application Dose	Directives
Princep Nine-T Herbicide	40 à 50 g/10 L	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T Herbicide et de Simadex Simazine Fluide pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex Simazine Fluide	72 à 90 mL/10 L	

BLEUETS NAINS

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Application Dose	Directives
Herbicide Velpar DF CU granules dispersables dans l'eau	1,92 à 2,56 kg/ha	Consulter les étiquettes d'Herbicide Sinbar WDG ou d'Herbicide Velpar DF CU granules dispersables dans l'eau pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Herbicide Sinbar WDG	1,5 à 2,5 kg/ha	

POMMES DE TERRE

Est du Canada ou côte de la Colombie-Britannique :

Produit d'Association	Application Dose	Directives
Herbicide Lexone DF Granules Dispersables	750 g/ha	Consulter l'étiquette d'Herbicide Lexone DF Granules Dispersables pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

Intérieur de la Colombie-Britannique :

Produit d'Association	Application Dose	Directives
Herbicide Lexone DF Granules Dispersables	350 g/ha	Consulter l'étiquette d'Herbicide Lexone DF Granules Dispersables pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

Section 10: Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide IGNITE SN, herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide IGNITE SN et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide IGNITE SN ou les herbicides du même groupe 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non-contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de

mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant BASF Canada de votre région au 1-877-371-2273.

Section 11 : Directives de mélange

L'herbicide IGNITE SN doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré.

L'herbicide IGNITE SN est spécialement formulé pour bien se mélanger à l'eau.

Avant d'ajouter l'herbicide IGNITE SN dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 12, «NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR»).

1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre avant d'ajouter l'herbicide IGNITE SN.
2. Verser la quantité appropriée de l'herbicide IGNITE SN.
3. Remplir le reste du réservoir d'eau, commencer l'agitation et appliquer immédiatement.

Note: Lors du mélange en réservoir de l'herbicide IGNITE SN, mettre toujours le produit d'association dans le réservoir *en premier*, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter *ensuite* l'herbicide IGNITE SN.

Note: L'ajout d'un anti moussant peut réduire la formation de mousse, en particulier avec l'eau douce.

Note: S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée de l'herbicide IGNITE SN et d'eau avant de commencer l'application.

Section 12 : Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'emploi de l'herbicide IGNITE SN, toujours procéder à un nettoyage complet du réservoir de pulvérisation, des conduites et du filtre. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une puissante solution détergente.
- Lorsqu'on utilise des mélanges en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir des directives de nettoyage additionnelles.

Section 13 : Alimentation du bétail et délais d'attente

Alimentation du bétail :

- Les grains et fourrages provenant des cultures traitées ne doivent pas servir à nourrir le bétail.
- **ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Délais d'attentes :

Fraises	1 jour
Pommes de terre	9 jours
Haricots secs communs	9 jours
Abricots	14 jours
Cerises (douces et sûres)	14 jours
Bleuets en corymbe	14 jours
Nectarines	14 jours
Pêches	14 jours
Prunes	14 jours
Noix	14 jours
Pommes	40 jours
Raisins	40 jours
Poires	40 jours

Section 14 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous les produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.